L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 19 DECEMBRE.

FEUILLETON

L'ANNÉE DU GRAND HIVER

—1709.—

PAR ELIE BERTHET.

IX—Suite.

La Roche-Aymard, après avoir salué brièvement l'officier, lui signifia l'ordre dont il était porteur, et Martine s'élança vers le prisonnier en s'écriant :

—Mon frère !.... mon frère bien-aimé !

—Ma chère Martine ! s'écria le jeune homme qui se leva d'un bond.

Ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, en pleurant, et se parlèrent tout bas.

Cependant le vieux chef de poste faisait quelques objections à l'ordre qui lui était transmis.

—J'obéirai, disait-il ; mais peut-être serait-il bon, pour le service du roi, que l'on examinât ce jeune homme de près. Il est fort turbulent ; il a refusé de dire son nom et sa demeure, ce qui donnerait à penser....

—Monsieur, interrompit la Roche-Aymard d'un ton péremptoire, ni vous ni moi n'avons à discuter les ordres de M. le maréchal. Laissez aller M. Martin, puisque c'est ainsi qu'il s'appelle, et ne vous inquiétez pas du reste.

Le vieil officier parut un peu froissé de cette sécheresse militaire. Néanmoins il dit quelques mots à l'exempt, qui s'empressa de rapporter au frère de Martine l'épée qu'on lui avait enlevée.

Comme Martin se disposait à sortir avec sa sœur, la marquise de Cossé-Blancas entra, appuyée sur le bras d'un domestique.

Aussitôt qu'elle eut pénétré dans le corps de garde, elle porta à son nez un flacon d'or et agita précipitamment son éventail. Toutefois, en se trouvant en présence des deux jumeaux, elle se mit à les examiner avec avidité, et dit d'un ton hautain :

—Qui commande ici ?

—Moi, madame, répliqua le vieil officier.

—Eh bien, monsieur, poursuivit-elle, je suis la marquise de Cossé-Blancas, dame d'honneur de Mme de Maintenon, ainsi que l'attestera mon parent, M. le vicomte de la Roche-Aymard, aide de camp de M. de Boufflers.

L'énumération de ces titres pompeux frappa de crainte non-seulement le vieil officier, mais encore tous les exempts et archers réunis dans le corps de garde. Le frère et la sœur se serraient tout effarés l'un contre l'autre. La Roche-Aymard lui-même regardait sa parente d'un air inquiet.

—A présent, reprit la marquise avec un redoublement de dignité, vous allez exécuter les ordres que je donne au nom du roi.... Ces jeunes gens que vous voyez là, et que l'on appelle, je crois, Martin et Martine, sont des enfants illégitimes dont on se sert pour troubler une illustre famille et au nom desquels on revendique des biens immenses. Leur père, ou celui que l'on suppose tel, est sous le coup d'une lettre de cachet qui l'enverra à la Bastille. Quant à ces malheureux enfants, par l'expresse volonté du roi, ils doivent m'être remis, afin que je place chacun d'eux dans un couvent d'hommes et un couvent de femmes, jusqu'à ce qu'on ait statué sur leur sort. En conséquence, j'invite les personnes ici présentes à me prêter main-forte et à saisir ces jeunes gens... *sans nom.*

Les deux jumeaux paraissaient plus terrifiés et plus affligés que surpris de cette réclamation étrange. Martine tremblait ; Martin, sans lâcher le bras de sa sœur, dit avec fermeté :

—Nous ne vous connaissons pas, madame ; nous ne vous avons jamais vue, et nous ne désirons pas vous connaître. Laissez-nous en paix ; si vous étiez un homme, ou si un gentilhomme de votre parenté osait défendre vos prétentions, je soutiendrais l'épée à la main...

—Voyez-vous ce bel Amadis ! dit la marquise d'un ton de mépris, réellement il a de qui tenir et je retrouve en lui les manières batailleuses de... Vous ne me connaissez pas et je ne vous ai jamais vus, jusqu'à ce moment, cela est vrai. Mais vous vous êtes à moi l'un et l'autre par des signes tels... D'ailleurs, malgré ses précautions, j'ai aperçu tout à l'hevre à la porte, l'homme qui vous accompagne, Ducloux, le confident ordinaire de quelqu'un qui vous touche de près. Je peux donc affirmer que j'ai sur vous des droits réels et je les ferai valoir... Voyons, êtes-vous prêts à me suivre ?

—Jamais ! répliqua Martin résolûment ; je défends à qui que ce soit de me toucher et de toucher à ma sœur.

—Ah ! mon frère, s'écria Martine, cette méchante femme veut nous séparer et nous empêcher de voir... celui que nous aimons tant !

—Je sais de qui vous parlez, petite, reprit la marquise avec un sourire amer, et la personne dont il s'agit ne peut échapper encore longtemps aux recherches actives de l'autorité... Mais ce scandale dure trop et ce lieu-ci est fort déplaisant pour une dame de mon rang. On va vous procurer un carrosse et vous m'accompagnerez où il me plaira de vous conduire.

—Jamais, répéta Martin ; on me tuera plutôt !

—Mon Dieu ! dit Martine avec angoisse, voilà ce qu'il redoutait tant, chaque fois que nous sortions !

Comme les gens de la police semblaient irrésolus, la marquise ordonna à deux de ses domestiques de s'emparer du frère et de la sœur. Avant qu'ils se fussent mis en devoir d'obéir, le commandant du poste intervint :

—Madame, dit-il à la marquise, avez-vous un ordre écrit qui vous autorise à requérir la force publique ?

—Non, monsieur ; ma parole doit vous suffire. S'il vous reste des doutes, envoyez avertir sur-le-champ le lieutenant de police, M. d'Argenson, qui est au courant de cette affaire ; et vous apprendrez, peut-être à vos dépens, combien il est dangereux de me désobéir.

Le nom du chef tout-puissant de la police intimida visiblement le vieil officier.

—A Dieu ne plaise, répliqua-t-il, que je songe à résister aux volontés du roi et.... aux vôtres. Cependant, ma responsabilité exige que je dépêche un message à M. le lieutenant de police, si l'on peut le trouver au milieu de cette sédition populaire.

—Soit, je consens à attendre, dit la marquise, seulement, qu'on garde bien la porte et qu'on ne laisse entrer ou sortir qu'à bon escient.

Elle s'assit sur la chaise de l'officier et, drapée dans son ample robe de soie, elle ne perdait pas les jumeaux de vue, tout en jouant de l'éventail.

Les pauvres jeunes gens étaient consternés. Comme le chef de poste donnait ses ordres à un exempt, Martine dit tout bas à M. de la Roche-Aymard, qui avait assisté, passif et silencieux, à la scène précédente :

—Nous avons, hélas ! monsieur, certaines raisons de vous croire notre ennemi ; mais il m'a semblé que vous étiez loyal et généreux.... Au nom du ciel, ne nous abandonnez pas, ou nous sommes perdus !

L'aide de camp tressaillit.

—Vous me rappelez mon devoir, mademoiselle, répliqua-t-il. Que personne ne bouge ! ajouta-t-il avec fermeté. Je ne souffrirai pas que, pour aucune considération, on retienne ici, contre leur gré, ce jeune homme et cette demoiselle. J'ai reçu de M. le maréchal la consigne de faire mettre sur le champ en liberté M. Martin, ici présent, et j'entends que cette consigne soit exécutée à la lettre. Quant à Mlle Martine, elle a été confiée à ma garde par M. le maréchal ; elle est venue ici appuyée sur mon bras, et je me considérerais comme déshonoré de l'avoir conduite dans un piége.... J'exige donc que le frère et la sœur puissent sortir sans être inquiétés, et j'accepte toute la responsabilité de mes actes.

Les soldats de police, comme leur chef, semblèrent approuver pleinement cette détermination. En revanche, on aurait peine à se représenter la fureur de la marquise tandis que son parent, sur l'aide duquel elle avait compté sans doute, se jetait ainsi à la traverse de ses projets. Elle se leva impétueusement :

—Est-ce vous qui parlez, la Roche-Aymard dit-elle en fixant sur lui des yeux flamboyants ; est-ce bien mon neveu, un Cossé-Blancas par les femmes, qui ose défendre ces misérables enfants, nés pour la honte et la ruine de notre maison ?

—Nos intérêts de famille n'ont rien à voir ici, madame, interrompit la Roche-Aymard ; j'accomplis un devoir militaire... Monsieur Martin, et vous, mademoiselle, ajouta-t-il avec politesse, vous pouvez aller où bon vous semblera, et je ne souffrirai pas que l'on trouble en quoi que ce soit votre retraite.

Les deux jumeaux se disposèrent à partir.

—Mille grâces, monsieur de la Roche-Aymard, s'écria la sœur ; vous êtes un galant homme.

—Un franc et brave gentilhomme, dit le frère à son tour ; et peut-être viendra-t-il un temps....

Un regard de Martine l'empêcha d'achever sa pensée. Comme ils se dirigeaient déjà vers la porte, Mme de Cossé-Blancas dit à l'aide de camp :

—Votre conduite est indigne, monsieur, et je me charge d'en instruire le comte votre père... Vous désobéissez aux ordres du roi.

—Quand le roi daignera m'envoyer ses ordres d'une manière formelle et certaine, madame, je me ferai tuer, s'il le faut, pour les accomplir. En attendant, j'exécute ceux de M. le maréchal.

—Mais c'est une insigne folie ! s'écria la marquise, qui écumait de rage. Arrêtez-les, arrêtez-les, poursuivit-elle en voyant le frère et la sœur franchir le seuil de la porte ; je vous somme tous....

—Encore une fois, que personne ne bouge ! dit l'aide de camp ; je n'ai pas de supérieur ici, et quiconque méconnaîtra mon autorité sera puni selon toute la rigueur de la loi martiale.

En même temps, il accompagna lui-même les jumeaux, afin de les protéger au besoin.

La marquise, demeurée seule avec les hommes de police, se démenait comme une furie, menaçant de sa colère la Roche-Aymard, l'officier du poste et chacun des soldats en particulier. Tout à coup elle [illegible], et parla bas au vieux commandant.

—Oh ! quant à cela, je le peux, madame, répliqua l'invalide qui comprenait le danger d'avoir une pareille ennemie, et je suis heureux de prouver ma déférence à une personne de votre qualité.... Je vais mettre quelques-uns de mes gens aux trousses de ce jeune garçon et de cette fillette.

Les traits de Mme de Cossé-Blancas s'épanouirent.

—Bien, bien, faites donc, dit-elle, et peut-être parviendrez-vous à réparer les fautes qui ont été commises aujourd'hui.

Aussitôt, l'officier appela deux hommes vêtus en bourgeois, qui roupillaient dans un coin et dont il n'était pas difficile de deviner la profession. Il leur donna un ordre et ils s'empressèrent de sortir.

La marquise sortit elle-même afin de regagner sa chaise à porteurs. Le vieil officier et la plupart des soldats la suivirent jusqu'au seuil, tant par respect que pour observer ce qui se passait au dehors.

A continuer.

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

Ce BITTER est très remarquable par sa couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les anciennes peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégorgé, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont fait usage [illegible] en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse ; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépens des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments [illegible] le sang riche, il faut qu'ils soient bien digérés, bien élaborés. Elaborer et digérer [illegible], tel est le rôle de l'estomac. Si la [illegible] n'a pas bien cultivé son champ, [illegible]. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre ; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux ?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par le quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur genre d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 28 sept—

PRIX DE VIENNE

LA MACHINE A COUDRE, A NAVETTE —DE— WILSON, A REMPORTÉ LA GRANDE MEDAILLE ET LA MEDAILLE D'HONNEUR POUR LA Meilleure Machine à Coudre

LES MACHINES A COUDRE LES MIEUX FAITES.

La Maison a obtenu en outre trois MEDAILLES CO-OPERATIVES POUR

Le meilleur jeu de harnais,
La meilleure selle,
La meilleure botte,
Le meilleur soulier.
Et le meilleur échantillon de couture de drap.

Aucune autre machine à coudre n'a reçu de prix pour sa valeur intrinsèque—ce que nous pouvons établir par des preuves qui se trouvent à nos bureaux. Les rapports qui disent le contraire sont faux.

Les machines se vendent payables tous les mois et à des conditions avantageuses.

SALLE DE VENTE : Au No. 129 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

A vendre, également, à Galveston, Texas et à Memphis, Tenn.

16 sept—1m—dim et dim

IMPORTATION DIRECTE.—Grand assortiment de Cigares, Cigarettes et Tabacs, à vendre à bon marché, chez

ED. L. ZELL, à l'angle des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans.

[illegible]

N. B.—Expédition par express C. O. D.—[illegible]

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

[illegible]

EUROPE, Lemaune, samedi, 27 décembre
SAINT-LAURENT, Rousseau, Samedi, 10 jv. 1874

PRIX DU PASSAGE [illegible]

[illegible]

Compagnie de Ligne de Steamers [illegible]

[illegible]

LOUISIANA,	de [illegible]	[illegible]
MINNESOTA,	de [illegible]	[illegible]
ALABAMA,	de [illegible]	[illegible]
PENNSYLVANIA,	de [illegible]	[illegible]
VIRGINIA,	de [illegible]	[illegible]
GEORGIA,	de [illegible]	[illegible]

Les steamers de cette ligne partent de la Nouvelle-Orléans pour [illegible]

[illegible]

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BREME, via la Havane et Southampton.

Départ, SAMEDI, 20 décembre, à 7 heures du matin.

Le steamer allemand STRASSBURG, Capitaine J. BARRE, partira de son quai, [illegible] Quatrième District, [illegible]

Pour passage, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., agents, No. 40 de la rue de l'Union.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit :

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Koeln...	4 nov.	7 déc.
Strassburg...	18	21
Hannover...	2 déc.	2 janv.—1874
Frankfurt...	16	17
Koeln...	13 janv.-74	14 fév.
Strassburg...	27	28
Hannover...	10 fév.	14 mars.
Frankfurt...	24	28
Koeln...	24 mars	25 avril.

Les jours ce départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane ; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans :

Chambres.... $150 en or.
Entrepont.... 45

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême :

Chambres.... $150 en or.
Entrepont.... 40

De la Nouvelle-Orléans à la Havane :

Chambres.... $35 en or.
Entrepont.... [illegible]

[illegible]

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, 8 août—1an. No 40 de la rue de l'Union.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie : [illegible]

—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
"Saxonia."			
Nov. 16	Nov. 18	Nov. 21	Décemb. 24
"Germania."			
Déc. 16	Déc. 18	Déc. 21	Janv. 24/74
"Vandalia."			
Janv. 21	Fév. 3	Fév. 6/7	Mars 11/74

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Santander, à Cherbourg, [illegible]

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.

[illegible]

C. B. RICHARD & BOAS, Agents-Généraux de Passage, 61, Broadway, New York.

F. BROMBERG, [illegible]

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants

NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS.

Le steamer GEORGE WASHINGTON, Quick, commandant, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI 20 décembre, à 8 h. A. M.

Passage.... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, mai—1an. Rue Carondelet, No 41.

VINGT-UNIÈME ÉTAT ANNUEL —DE LA— Compagnie Home d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873 :

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte sur les livres de la Compagnie.

ALF. MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

[illegible]

ALF. MOULTON, Président.
WM. H. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS :

[illegible]

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENTS D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

C. M. SORIA, Agent.

Vicksburg.

[illegible]

Paquebots au-dessus de la ville.—Ligne A de Jumel.

[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCES —DU— COMMERCE

(Commercial Insurance Company)

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant :

PASSIF.

[illegible]

ACTIF.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1873.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

CHEMINS DE FER.

New Orleans, Mobile and Texas Railroad.

[illegible]

Grand Chemin de Fer de Jackson.

[illegible]

Great Jackson Route.

[illegible]

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

Grand Chemin de Fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans, No. 104, RUE DU CANAL.

DIX-NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

[illegible]

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

GEO. HEHR.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

[illegible]

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique, ETAT DE LA LOUISIANE,—VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, PAROISSE D'ORLÉANS.

[illegible]

ARTICLE PREMIER.

[illegible]

ARTICLE II. — ARTICLE III. — ARTICLE IV. — ARTICLE V. — ARTICLE VI. — ARTICLE VII. — ARTICLE VIII. — ARTICLE IX. — ARTICLE X. — ARTICLE XI. — ARTICLE XII. — ARTICLE XIII. — ARTICLE XIV. — ARTICLE XV.

[illegible]

CHAS. M. EMMERSON, Notaire public.

G. BARCANTEL, Député-Recorder.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA.

[illegible]

GEO. HEHR.

[illegible]

ASSURANCES.

VINGT-QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

24 Mai 1873.

[illegible]

W. L. EVANS, Deuxième Juge de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DE LA— Nouvelle-Orléans.

[illegible]

J. W. HINCKS, Secrétaire.

J. TUYES, Président.

F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLÉANS.

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL

[illegible]

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL.

[illegible]

CHARLES BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

[illegible]

F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

[illegible]

CHARLES BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 17 février 1873.

[illegible]

BUREAUX DE LA Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU No 62 DE LA RUE DU CAMP.

[illegible]

JAS. I. DAY, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Directeurs pour 1873 :

[illegible]

The Louisiana Immigration AND Homestead Company.

CHARTE.

ARTICLE I.

[illegible]

ARTICLE II.

[illegible]

ARTICLE III.

[illegible]

[illegible]

ARTICLE IV. — ARTICLE V. — ARTICLE VI. — ARTICLE VII. — ARTICLE VIII. — ARTICLE IX. — ARTICLE X. — ARTICLE XI. — ARTICLE XII. — ARTICLE XIII. — ARTICLE XIV. — ARTICLE XV. — ARTICLE XVI. — ARTICLE XVII. — ARTICLE XVIII.

[illegible]